

# La Chasse

DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



**AUCUN GIBIER,  
AUCUN TROPHÉE,  
NE VAUT UNE VIE HUMAINE.**

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

P. 3

## INFOS DÉPARTEMENTALES

Assemblée générale de la Fédération des chasseurs .....	p. 4-6
Validation du permis de chasser 2024-2025 .....	p. 6-8
Protégeons ensemble l'Outarde canepetière du plateau de Valensole .....	p. 8
Une passion, un plaisir, une histoire, sonneur de trompe de chasse .....	p. 9
Formation de garde particulier police de la chasse .....	p. 10
Première édition de J'aime la nature propre dans les Alpes de Hte-Pce .....	p. 11-12
Un nouveau magasin pour les passionnés de chasse et de nature à Digne .....	p. 13
Renouvellement des lieutenants de louveterie 2025-2029 : appel à candidatures .....	p. 13-14
Formation sécurité décennale obligatoire .....	p. 14
Biodiversité : évolution favorable des ouvertures de milieux à Le Brusquet .....	p. 14-15
Hommage à Julien MORELLO .....	p. 15
Visite préfectorale en forêt domaniale de Haute-Bléone .....	p. 16

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Du côté des piégeurs : l'assemblée générale .....	p. 17
Journée nationale de fauconnerie à Valensole .....	p. 18
Les chasseresses du Sud .....	p. 19

## À VOS AGENDAS

Pointer club : programme 2024 .....	p. 20
Concours tir à la cible de Montfort .....	p. 20
Club de l'épagneul breton : finale régionale des TAN à St Martin de Brômes .....	p. 21

## RÉGLEMENTATION

Sécurité : quelques rappels .....	p. 22
-----------------------------------	-------

## DU CÔTÉ DE LA FAUNE ET DES CHIENS

Coup de chaleur chez le chien .....	p. 22
Plan de chasse grand gibier - Saison 2023-2024 .....	p. 23-24
Sangliers - Saison 2023-2024 .....	p. 24
Bilan des prélèvements 2023-2024 .....	p. 25
Grippe aviaire : niveau de risque négligeable .....	p. 26
Oiseaux bagués .....	p. 26-27

## L'APRÈS-CHASSE GOURMAND

Filet de biche en croûte .....	p. 27
--------------------------------	-------

## VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARAÎTRE UN ARTICLE DANS LA REVUE ?

N'hésitez pas à l'envoyer à :

La chasse dans les Alpes de Haute-Provence – 2000 route de Digne – CS 99027 – 04995 Champptercier

### A l'attention de nos abonnés :

Nos abonnés sont priés de nous signaler tout changement d'adresse en retournant l'étiquette d'expédition de la revue rectifiée avec leur nouvelle adresse pour mise à jour de notre fichier.

### Vous avez un avis à exprimer, une photo ou une question à poser ?

Envoyez vos courriers à « La chasse dans les Alpes de Haute-Provence » - CS 99027 - 04995 Champptercier (avant le 15 juillet pour le numéro de septembre).

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE  
NOUVEAU SITE INTERNET !



FDC04.COM

REJOIGNEZ-NOUS  
SUR FACEBOOK !



LA CHASSE dans les Alpes de Haute-Provence

Juin 2024

Revue trimestrielle de la Fédération départementale des chasseurs  
des Alpes de Haute-Provence

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Maison de la faune sauvage et de la nature

CS 99027 - 04995 CHAMPTERCIER

Tél. : 04.92.31.02.43 - Fax : 04.92.32.28.39

Courriel : fdc04@chasseurdefrance.com

Site internet : www.fdc04.com



Président : André PESCE  
Directeur de la publication,  
Responsable de la rédaction :  
André PESCE  
Rédaction, secrétariat de rédaction :  
Isabelle FLORES  
Crédit photos :  
S. MORELLO, G. BRASSELET, D. GEST, Cl. TARDIEU,  
G. VENET, OFB, R. CLEMENT/FDC04, famille MORELLO,  
Céline BERNARD/ONF, R. CONSTANS, M. GAUTHIER,  
M. DOLORIAN, I. FLORES  
Photo de couverture : D. GEST

Impression :  
IMPRIMERIE DE HAUTE-PROVENCE  
Z.A. Les Iscles 04700 LA BRILLANNE

Dépôt légal : à parution  
Commission paritaire :  
n° 1124 G 82943-ISSN 1254-8979  
Prix du numéro : 1,25€  
Prix de l'abonnement :  
5€ les 4 numéros



# L'Édito,

par André PESCE, président de la Fédération départementale des chasseurs



Bonjour à toutes et à tous.

Une nouvelle saison cynégétique va commencer avec l'ouverture de la chasse du brocard au 1<sup>er</sup> juin, chasse à l'approche ou à l'affût permettant à chacun d'entre nous, s'il le désire, de se reconnecter à la nature.

Soyons encore et encore prudent pour la campagne qui va arriver. Un animal ne vaut pas une vie humaine.

Au-delà de tout cela, un autre combat continue : la chasse aux galliformes de montagne. Lors de la réunion de la dernière Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), un représentant d'une association de protection de la nature, après nous avoir fièrement montré son permis de chasser, nous a dit que nous allions être attaqués au tribunal administratif pour faire suspendre cette chasse.

« Monsieur, encore faut-il que nos comptages commencent pour que nous puissions évaluer la reproduction. Avec toutes ces pluies, cette neige tardive, une interrogation subsiste et nous la traiterons en toute transparence. De plus, je vous rappelle, comme je vous l'ai fait remarquer lors de la CDCFS, qu'il n'y a pas que la chasse qui peut perturber ces espèces. Il y a notamment le dérangement touristique estival et hivernal avec toute une multitude d'activités liées à la neige, qui est dix fois plus dramatique pour notre oiseau qui ne stocke pas de graisse. Mais il est tellement plus facile de « taper » sur les chasseurs que de dénoncer ces activités liées à l'or blanc, source de revenus et d'emplois, j'acquiesce et je le conçois. Mais alors, que ces associations aient au moins le courage de les dénoncer. Mais que nenni ! Alors, messieurs, je vous le dis, c'est nous, chasseurs, qui sommes dans le vrai, avec le suivi de cette espèce, la protection de celle-ci par la pose de flotteurs pour signaler les câbles de remontée mécanique, panneaux d'information : tout cela a un coût, en plus de l'investissement de nos bénévoles.

Et vous, que faites-vous ? Etre certainement avec vos juristes et vos avocats afin de préparer un mémoire pour faire interdire cette chasse, au nom d'une idéologie. Mais sachez que nous sommes toujours là pour défendre ce qui nous semble juste. Même si cela peut prendre du temps, nous finirons par être écoutés par la justice car, par nos actions, nous sommes les garants et les protecteurs de cette espèce.

Bonne saison à tous pour cette campagne.

Vive la ruralité. Vive la chasse.

André PESCE

**officecenter**  
INFORMATIQUE  
MAINTENANCE  
CLOUD COPIEUR  
FORMATION  
Un besoin ? Obtenez un devis au 04 92 31 39 75

**Boucherie Charcuterie**  
Fabrication maison  
Produits locaux - épicerie  
Service traiteur  
Mariages - anniversaires  
Plats cuisinés  
**L'Étal des 3 Vallées**  
81, Avenue de Verdun - DIGNE-LES-BAINS  
Tél : 04 92 36 38 64



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

Le samedi 20 avril s'est tenue l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs à Manosque en présence de quelques 400 chasseurs, d'élus, de représentants de l'Etat. Le groupe de trompes de chasse RTME (Rallye trompes Maure Estérel) a animé cette assemblée en interprétant plusieurs fanfares.



Photo S. MORELLO



Photo T. ALGHISI

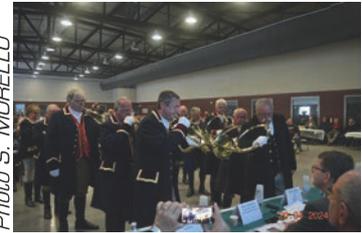


Photo S. MORELLO

Dans son allocution, **le président André PESCE** a appelé à la défense de la chasse et de la ruralité et à ne pas baisser les bras, regrettant que les politiques se désintéressent de plus en plus du monde rural. Il a déploré la suspension des chasses traditionnelles des technocrates qui ne connaissent rien à la vie de nos régions alors que les prélèvements réalisés ne mettent pas ces espèces en danger. Il a affirmé que le monde rural va au-delà du monde de la chasse et a assuré les agriculteurs de son soutien indéfectible, faisant partie du même monde : celui de la ruralité, de la terre, des choses vraies.

M. **Michel DALMASSO** a affirmé que le Conseil départemental s'efforçait de représenter la ruralité et a affirmé que le département continuera de défendre l'intérêt de la chasse et du monde rural.

M. **Jean-Charles BORGHINI**, représentant le Conseil Régional SUD PACA, se réjouit des nombreuses formations réalisés par la Fédération des chasseurs. Il l'assure d'être la bienvenue pour ces formations au lycée de Carmejane, dont il est le président. Il a assuré que si la chasse a un passé, elle a un présent et aussi un avenir.

MM. **Frédéric ESMIOL**, président de la Chambre d'agriculture, **Laurent DEPIEDS**, président de la FDSEA et de la FRSEA PACA, **Romain FERRAND**, représentant les Jeunes Agriculteurs, ont loué la solidarité existant entre chasseurs et agriculteurs autour de la ruralité et de l'attachement à leurs territoires.

Mme **Denise LEIBOFF**, présidente de la Fédération nationale des communes pastorales, regrette le faible nombre de femmes présentes mais se réjouit des presque 20 % de futures chasseuses. Elle confirme le besoin des chasseurs pour la régulation afin de faire face à la prédation, aux côtés des louvetiers.

Le député **Christian GIRARD** a déclaré qu'il est de notre responsabilité collective de préserver notre héritage naturel et mis l'accent sur les actions menées par les Fédérations des chasseurs en matière de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public pour expliquer les enjeux de la chasse durable, de la conservation de la biodiversité. Il a regretté que le projet d'interventions scolaires portant sur la biodiversité et présenté au directeur académique des services de l'éducation nationale n'ait pas été bien reconnu.

Après la diffusion d'une vidéo du président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), **Willy SCHRAEN**, au cours de laquelle il dresse un état des lieux et conclut en affirmant que la chasse et la ruralité ont de beaux jours devant elles à condition de s'assumer comme telles, **Thierry COSTE**, conseiller de la FNC, a poursuivi en affirmant qu'il y a trop de normes, de règles et qu'il faut simplifier les lois et règlements. Concernant le loup, il considère que les populations doivent baisser de façon importante. Il exhorte à utiliser les mêmes armes que nos détracteurs : people, réseaux sociaux.

Le préfet **Marc CHAPPUIS** a clôturé l'assemblée en évoquant les thèmes de la sécurité, la fiche chasseur, le loup, le tétras-lyre, l'éducation. Il concède notamment qu'il y a trop de loups dans le département et qu'il faut réduire les populations drastiquement, ce pourquoi il demande aux lieutenants de louveterie d'intervenir aussi souvent que possible. Au sujet de la ruralité, lui observe une ruralité dynamique dont les territoires se repeuplent, réalité statistique, même si des difficultés existent. Il précise que le gouvernement a fait beaucoup pour la ruralité. Garantissant que l'Etat est déterminé à accompagner les chasseurs dans leur pratique, il témoigne qu'ils sont des protecteurs et des défenseurs de la nature et que la chasse est l'un des marqueurs de la ruralité.



Photo S. MORELLO

**Plusieurs intervenants** ont évoqué le tarif élevé des baux ONF.





L'assemblée générale a approuvé le compte-rendu de l'assemblée générale du 22 avril 2023, le rapport moral et d'activités, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, l'affectation du résultat dans les comptes de réserve, le quitus aux administrateurs, le montant des cotisations et contributions pour la saison à venir (adhérent chasseur - validation annuelle : 155 €, 9 jours : 92 €, 3 jours : 58 €, adhérent territorial - adhésion de 1 à 1.000 ha : 80 €, 1.001 à 2.000 ha : 140 €, > 2.000 ha : 250 €, contribution indemnisation dégâts grand gibier de 1 à 999 ha : 150 €, 1.000 à 3.999 ha : 300 €, > 4.000 ha : 500 €, contribution à l'hectare : 0 €, enclos - Adhésion de 1 à 1.000 ha : 80 €, 1.001 à 2.000 ha : 140 €, > 2.000 ha : 250 €, plan de chasse : cerf élaphe mâle/indéterminé : 80 €, femelle : 60 €, jeune : 40 €, mouflon : 30 €, chevreuil, cerf sika, daim : 20 €), le projet de budget 2024-2025, les modifications à apporter au schéma départemental de gestion cynégétique et au règlement intérieur de la Fédération, les propositions de dates d'ouverture et clôture de la chasse.

Documents consultables à l'adresse suivante : <https://www.fdc04.com/>.

## ILS ONT ÉTÉ MIS À L'HONNEUR

**Médaille de bronze** : Roland AMIEL (président de la société de chasse d'Esparron-de-Verdon), Alain BLANC (président de la société de chasse de Quinson), Yves BONO (formateur pour l'examen du permis de chasser et le brevet grand gibier), Alain BOUCHET (président de la société de chasse de Forcalquier, vice-président de l'AFACCC AS), Jean-Marie BURLE (trésorier de la société de chasse de Dabisse), Baptiste GAGLIO (président de la société de chasse de Castellane), Jean GAGLIO (administrateur de la société de chasse de Manosque), Thierry GAUTHIER (administrateur de la société de chasse de Dabisse), Daniel JAUBERT (formateur pour le brevet grand gibier), Claude MAGNAN (trésorier de la société de chasse de Pierrerue, secrétaire de l'ANDCTG) Serge MORELLO (administrateur fédéral et président de la société de chasse de Dauphin), Jean-Jacques MOUSSU (administrateur de la société de chasse de Manosque), Laurent RAYMONDO (secrétaire-adjoint de la société de chasse de Manosque, administrateur du GIC Durance-Buëch), Noël TRON (chasseur de la société de chasse de Seyne), René VIE (administrateur de la société de chasse de Brunet).



Photo S. MORELLO



Photo S. MORELLO

**Médaille d'argent** : Thierry ALARIO (trésorier du GIC Durance-Buëch, vice-président de la Sté de chasse de Manosque "La Diane"), Aimé ANDRAU (président de la société de chasse de CLumanc-Tartonne), André BOYER (administrateur de l'ACCA de Le Brusquet, ancien président du groupement Dtal de Louveterie), Jean-Luc BOREL (président de la société de chasse de Montsalier), Francis BRUN (trésorier de la société de chasse de Jausiers), Michel GAUBERT (président de la société de chasse de Limans), Joël GRAILLON (président de la société de chasse de Blioux), Serge LEDOUX (président de la société de chasse d'Entrevaux), Serge MEGY (président de la société de chasse de Saint Michel l'observatoire), Jean-François ROCHE (secrétaire de la société de chasse de Vachères-Valsaintes « la vachéroise »), Christian SERVEL (président de la société de chasse d'Uvernet-Fours), Didier TOMASZEWSKI (président de la société de chasse de Ste Tulle, du GIC Durance-Buëch, formateur pour l'examen du permis de chasser).



Photo S. MORELLO



Photo S. MORELLO



# INFOS DÉPARTEMENTALES



**Médaille d'or** : Michel ISAÏA (président de la société de chasse de Méolans-Revel et ancien vice-président fédéral).

**Trophée spécial** : Max ISOARD (ancien président fédéral, ancien président de l'ACCA du Brusquet, de la société de chasse d'Auzet et de l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique).



Photos S. MORELLO



**Remise de la médaille fédérale** à Jean-François ROCHE, secrétaire de la société de chasse « la vachéroise » par son président, Michel RUIZ.

## VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2024 -2025

### Les validations

**La validation annuelle départementale Alpes de Haute-Provence** permet de chasser dans le département des Alpes de Haute-Provence ainsi que sur les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe située dans les départements limitrophes de ce département.

**La validation annuelle nationale** permet de chasser sur l'ensemble du territoire national.

**La validation temporaire** : nationale ou départementale, elle permet de chasser soit pendant 9 jours consécutifs, soit pendant 3 jours consécutifs. Pas de cumul possible des deux modalités de validation de 9 jours ou 3 jours au sein du même département.

**Les compléments de validation** : à tout moment au cours de la saison de chasse, il est possible d'étendre sa validation pour pouvoir augmenter la durée ou bien le périmètre de celle-ci.



SCIAGE CHARPENTE

MELEZE-CEDRE-DOUGLAS-SAPIN

RONDINS FRAISÉS  
LAMES DE TERRASSE

UNIQUEMENT EN MELEZE NATUREL DES ALPES

MELEZE BOIS ROND SCIERIE

04230 MALLEFOUGASSE-AUGES  
04.92.74.79.43  
mbr04@live.fr

**INTER  
SPORT**

**-20%\***  
SUR LE RAYON  
RANDONNÉE

LE SPORT, LA PLUS BELLE DES RENCONTRES



MERRELL.

MILLET



LA SPORTIVA



Columbia

\*sur présentation du permis de chasser.

Du lundi au samedi de 9h30 à 19h

**Tél : 04 92 31 51 05**

Digne-les-Bains  
ZI St-Christophe - Av. Colonel Noël





## Les tarifs

- Validation départementale : 155 €
- Validation nationale : 217,05 € + 5 € (frais de dossier)
- Validation "nouveau chasseur" : 64,60 € (dans l'année qui suit l'obtention du permis de chasser)
- Validations temporaires "O4":
  - \* 9 jours consécutifs : 92 € (une seule validation pour un même département),
  - \* 3 jours consécutifs : 58 € (possibilité de renouveler deux fois par département).

## Les modalités

**Par courrier** - Retourner sans tarder la demande de validation qui a été adressée par la Fédération, sans omettre de la vérifier, la compléter, la signer et d'y joindre le règlement. La validation, envoyée par courrier, sera aussi disponible sur l'accès "Validation du permis de chasser" du site internet fédéral.

**Par internet** – via le site internet : [www.fdc04.com](http://www.fdc04.com), à l'exception des mineurs qui peuvent néanmoins télécharger un bon de commande vierge. Paiement sécurisé et impression possible à l'issue de la transaction. Un exemplaire de la validation sera envoyé si le chasseur a coché "Je ne peux pas imprimer mon titre annuel".

**LA VALIDATION DU PERMIS EN LIGNE**  
en 2 étapes

À PARTIR DU 4 JUIN

**1ère étape**

Ouverture du site de validation en ligne et inscription (création du compte).

Scannez le QR CODE pour voir comment créer son compte !

**2ème étape**

Vous êtes déjà inscrit ? Si vous le souhaitez, prenez votre nouvelle validation pour la saison 2024-2025.

Scannez le QR CODE pour voir comment prendre une validation !

Tutoriel : <https://youtu.be/F0hrj1fVVe5k>

**LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE**  
PREMIÈRE CONNEXION

UNE NOUVELLE FAÇON DE SE CONNECTER

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE À PARTIR DU 4 JUIN 2024 ?

- Comme à votre habitude, allez sur le site internet de votre fédération pour valider votre permis en ligne
- Sur la nouvelle page, cliquez sur "S'inscrire maintenant" et suivez les instructions
- Si besoin, visionnez cette courte vidéo explicative

SCANNEZ LE QR CODE POUR ACCÉDER À LA VIDÉO

Nouveau chasseur ? Rapprochez-vous de votre fédération

Tutoriel : <https://youtu.be/MT8AJVptG88>

**L'assurance obligatoire** : le chasseur doit avoir souscrit auprès d'une entreprise admise à pratiquer en France l'assurance des risques liés à l'exercice de la chasse une assurance qui garantisse sa responsabilité civile pour une somme illimitée et sans qu'aucune déchéance soit opposable aux victimes ou à leurs ayants droit, en raison des accidents corporels occasionnés par tout acte de chasse ou tout acte de destruction d'animaux d'espèces non domestiques. L'assurance doit aussi couvrir, dans les mêmes conditions, la responsabilité civile encourue par le chasseur du fait de ses chiens.

La Fédération des chasseurs O4 propose aux chasseurs de souscrire une assurance en responsabilité civile en même temps que leur validation, au tarif de 21 €. Pour les chasseurs souhaitant souscrire une assurance complémentaire, des options sont prévues au contrat en contactant directement TERRASSUR courtage au 03.81.25.01.10.

**Il est conseillé de souscrire une assurance la plus complète possible.**





**Le carnet de prélèvement bécasse :** pour l'obtenir, il faut cocher la case correspondante sur la demande de validation du permis de chasser. Si l'on coche la case « ChassAdapt », le carnet de prélèvement (papier) ne sera pas transmis. Le carnet de prélèvement bécasse devra être retourné à la Fédération départementale des chasseurs avant le 31 mars 2025 faute de quoi il ne sera pas possible d'en obtenir un la saison suivante.

**Contact : 04.92.31.94.52 ou [fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com).**

## PROTÉGEONS ENSEMBLE L'OUTARDE CANEPETIÈRE DU PLATEAU DE VALENSOLE PARTENARIAT ET APPEL AUX BÉNÉVOLES POUR LES SUIVIS

L'Outarde canepetière est l'une des espèces emblématiques du plateau de Valensole, qui abrite d'ailleurs l'unique population du département et l'une des seules populations présente en grande culture de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet oiseau steppique qui affectionne notre territoire pour sa mosaïque de paysages agricoles mélangeant cultures sèches et parcours à moutons est une espèce menacée. Ces milieux se raréfient, tout comme sa source de nourriture principale : les insectes, mettant ainsi en danger cette espèce sur notre territoire.

Diverses actions sont menées en faveur de sa conservation, auxquelles plusieurs acteurs participent, dont la Fédération départementale des chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence. Elle avait d'ailleurs soutenu le projet Agrifaune porté par le Parc naturel régional du Verdon en 2008 qui a permis la mise en place de mesures agro-environnementales sur le Plateau de Valensole en faveur de la reproduction de l'Outarde canepetière, qui sont toujours animées depuis auprès des agriculteurs locaux.

La Fédération départementale des chasseurs et le Parc naturel régional du Verdon, animateur de la zone Natura 2000 du Plateau de Valensole, renouvellent cette année ce partenariat pour travailler de concert pour la préservation de cette espèce. Ces actions menées en faveur de la préservation de l'Outarde canepetière sont également bénéfiques à d'autres espèces tels que le Busard Cendré, la Caille des blés mais également le Lièvre d'Europe, et s'inscrivent pleinement dans les objectifs identifiés dans le Schéma départemental de gestion cynégétique.

➔ Vous aussi, vous pouvez participer aux actions menées en faveur de la préservation de l'espèce, notamment en participant aux journées de suivi de l'espèce qui auront lieu en fin d'après-midi au mois de juin. L'occasion aussi d'en savoir plus sur l'espèce, d'apprendre à la reconnaître et d'échanger tous ensemble. Les dates ne sont pas encore connues, notamment en raison des conditions météorologiques mais si vous êtes intéressé pour participer, n'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional du Verdon (04-92-74-68-00 ou [info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr)) ou bien Rémy Clément, technicien à la Fédération des chasseurs (06-87-45-64-67 ou [rclément.fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:rclément.fdc04@chasseurdefrance.com))

➔ Vous pouvez également faire remonter vos données d'observations d'Outarde canepetière par mail à [info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr) ou par téléphone au 04-92-74-68-00 en précisant la localisation précise, la date, l'heure, si vous avez des photos ou des éléments de comportements à apporter et vos coordonnées pour que nous puissions vous rappeler si nous avons besoin de précisions.

Merci à tous pour votre participation !

Julie MARIE  
Chargée de projet Natura 2000  
Parc naturel régional du Verdon

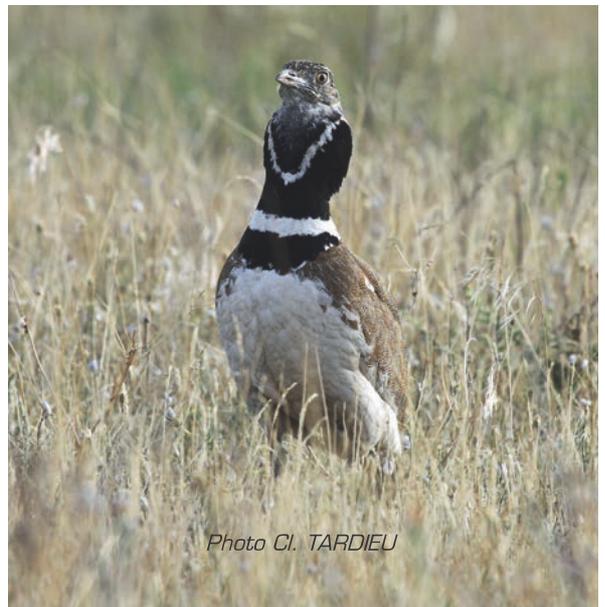


Photo Cl. TARDIEU



# INFOS DÉPARTEMENTALES

## UNE PASSION, UN PLAISIR, UNE HISTOIRE, SONNEUR DE TROMPE DE CHASSE

Attention, si vous ne voulez pas vous attirer les foudres d'un sonneur de Trompe de chasse, ne lui dites pas qu'il joue du cor de chasse. Pourtant, pour le novice, l'écart entre les deux est moindre, « Deux instruments quasi identiques » explique Pierre-Marc Malhet, champion de France 1967 et international 1970, invité chez son « grand frère » ainsi que se définit le pierreverdant Michel Bouchard. Cependant il y a une différence appréciée par les musiciens, la Trompe est en ré majeur alors que le cor est en mi bémol et visuellement « sa tige est réglable ». Ce dernier est joué par un corniste alors que l'autre est joué par « un sonneur de Trompe » précisent nos interlocuteurs qui insistent : « On ne joue pas, on sonne ! ». Deux interlocuteurs qui tiennent au T majuscule pour leur instrument dont l'origine « remonte à Louis XIV et à Marc Antoine, marquis de Dampierre » lequel a écrit des « fanfares », comprendre des morceaux de musiques pour la Trompe. Il en existe cinquante et un répertoire adapté à des situations, à des personnes ou des lieux, « des circonstances particulières », comme l'ouverture d'une chasse, le rendez-vous des chasseurs, le changement de forêt ou pour signaler un animal, lièvre, sanglier renard, etc. Un instrument « sonné » dans les régions cynégétiques de l'Europe monarchique avec une langue commune, la musique ! La Trompe de Chasse « c'est un instrument servant aux chasseurs, aux guerriers et aux bergers à communiquer entre eux » explique Pierre Marc mais qui est aussi « joué en dehors de l'action de chasse ». Il précise : « Il est tombé dans le domaine



Photo Gérard VENET, lors du concert privé dans un jardin de Pierrevert

du loisir musical » selon les deux sonneurs. Leur instrument, ils le pratiquent par passion mais toujours avec beaucoup de respect. Ainsi, « lorsqu'on joue les honneurs on doit se découvrir, comme pour la saint Hubert ! ». Ils ajoutent : « On peut sonner tout seul mais c'est mieux de se retrouver à plusieurs ». En PACA il n'existe que trois groupes de Trompes.

Si Pierre Marc a commencé jeune, vers douze ans, du fait de la tradition familiale, Michel s'y est mis plus tard, à la trentaine, à la suite d'un pari entre amis lors d'une visite au château de Chambord où, à l'issue d'un concert, ils ont acheté leur première Trompe : « J'étais entouré de sonneurs et de champions et j'ai voulu essayer ». Depuis, pour les deux, le parcours a été long : initiation, franchissement des cinq catégories, chaque fois devant un jury, et arrivée hors catégorie aux championnats pour l'un et pour le pierreverdant, à la troisième, créer son école « Champ Bois », être à la tête de son groupe le RTME, le Rallye Trompe Maure Esterel du côté de Aups.

Courtoisie Gérard VENET (CLP)- HPI

**Pour rejoindre l'école de Trompe de Michel Bouchard, dont le siège est à Pierrevert, il n'est pas nécessaire de connaître la musique, même si cela aide. « Sonner la Trompe est une tradition orale » mais il faut avoir du coffre, du souffle et des lèvres : michel.bouchard50@orange.fr ou au 06.18.97.33.55.**



Armurerie - Equipement chien



**ZOOM 5,5 À 22 FOIS**

**TÉLÉMETRE 1000M**

**VISION COULEUR JOUR HD 4K ULTRA HD**

**VISION THERMIQUE JOUR & NUIT**



**FORMATION ET PRESTATION PERSONNALISÉE SUR TOUTE LA GAMME HIK**



**JUMELLE HABROK 4K**

**1490€**



**48 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 13490 JOUQUES - 04 42 59 68 19 - WWW.JMARTEMIS.COM**

**NEW!**





## FORMATION DE GARDE PARTICULIER POLICE DE LA CHASSE\* DES ALPES-DE-HAUTE PROVENCE LES 19 ET 20 MARS 2024

\* Il existe 4 spécialités de garde particulier (GP) : police pêche en eau douce, police forestière, police domaine public routier et police chasse. Entre 2013 et 2018, quatre sessions de formation ont été organisées par l'ONCFS permettant de former une quarantaine de gardes-chasse particuliers. Il ne restait fin 2023 que 12 gardes titulaires d'un agrément préfectoral dans les Alpes de Haute-Provence.

Depuis trois ans, la fédération départementale des chasseurs (FDC), sollicitait régulièrement l'OFB pour l'organisation d'une formation. En attente d'une position nationale du nouvel établissement, l'OFB, de supports de formation remis à jour et d'un nombre suffisant de candidats, le service départemental de l'OFB, au vu des 21 demandes déposées auprès de la FDC, a décidé de mettre en place cette formation cette année 2024.

Une fois la date fixée et les convocations envoyées, le compte à rebours était enclenché. Préparation des 280 diapositives, sélection des textes juridiques et tirages à distribuer ont impliqué environ 4 jours de préparation.

La fédération départementale des chasseurs a accueilli cette session dans ses locaux et seuls 11 candidats se sont présentés. Parmi eux deux présidents de société de chasse qui ne pourront donc pas exercer cette fonction dans leur société.

Pour devenir garde-chasse particulier vous devez :

- avoir plus de 18 ans,
- être titulaire du permis de chasser (la validation n'est pas obligatoire),
- avoir la nationalité française,

vous ne devez pas (art 29-1 du code de procédure pénale) :

- avoir de casier judiciaire,
- faire partie du conseil d'administration de la société de chasse
- être officier de police judiciaire (cas du maire ou 1<sup>er</sup> adjoint )



Le programme de la formation obligatoire pour devenir GCP est prévu par l'arrêté du 30 août 2006 et doit durer 18H. Afin de limiter le nombre de jours et les déplacements, nous avons choisi de l'organiser sur deux journées bien denses. Cette formation est composée de 2 modules :

- module 1 : notions juridiques de base et droits/devoirs d'un GCP (jour 1)
- module 2 : police de la chasse (jour 2)

Cette formation permet au GCP qui est assermenté de pouvoir exercer des contrôles et relever des infractions au titre de la police de la chasse.

Quatre inspecteurs de l'Environnement se sont succédés pour présenter les différents modules aux stagiaires.

Messieurs GUILLERMIN et FIALKOWSKI, gardes-chasse particuliers, sont venus témoigner de leur fonction, conditions d'exercice, expériences, conseils et présenter l'Association départementale des Gardes particuliers ainsi que l'intérêt de travailler collectivement et en réseau (sécurité-veille juridique-équipements...)

Durant ces deux riches journées, les questions des stagiaires furent nombreuses et les échanges de qualité avec un groupe que les formateurs ont perçu comme très motivé pour exercer cette mission que ce soit pour une association ou un propriétaire. En effet les stagiaires, souhaitent tous exercer afin de contribuer au respect de la réglementation et participer ainsi à la promotion d'une image positive de la chasse.

A l'issue de la formation, après demande de leur commettant (propriétaire ou tout détenteur d'un droit de chasse) et obtention de leur agrément et prestation de serment, les GCP pourront : surveiller le territoire de chasse de leur commettant, participer aux différentes actions de gestion de son commettant (aménagement, repeuplement ...), informer les chasseurs locaux. Nous reproduirons cette formation à partir de 15 candidats et engagement de présence.

Mickaël JUSSIAUME  
OFB

### Éleveurs de gibiers agréé & Exploitants agricoles

Élevage agréé 04.20.96



Faisans, Perdrix Rouges et Grises, Lapins et Lièvres de France

Produits du Terroir :  
Miel, huile d'olives, huiles essentielles, ...

**EARL Faisanderie du Petit Puits - 04210 VALENTOLE**

Mail : [earl-lepetitpuits@hotmail.fr](mailto:earl-lepetitpuits@hotmail.fr)

Tél : 04 22 23 50 03 / 06 80 08 84 29 / 06 76 36 75 07





## PREMIÈRE ÉDITION DE « J'AIME LA NATURE PROPRE » DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Les 15, 16 et 17 mars 2024, l'opération « J'aime la nature propre » a fait son arrivée dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Cet événement participatif de nettoyage des déchets, à l'initiative de la Fédération nationale des chasseurs et soutenue par l'Office français de la biodiversité, a vu se rassembler près de **200 personnes**, munies de leurs chasubles, leurs gants et leurs sacs poubelle. Au total, ce sont plus de **85 m<sup>3</sup> et 8 tonnes de déchets** qui ont été ramassés et triés dans les déchèteries du département.

14 sociétés de chasse et associations se sont jointes à l'événement, à savoir :

ASSOCIATION	QUANTITÉ DE DÉCHETS	NOMBRE D'ADULTES MOBILISÉS	NOMBRE D'ENFANTS MOBILISÉS
Opération « Verdon propre », Riez	Chiffres non communiqués		
Bénévoles sur la commune d'Oraison	0,1 m <sup>3</sup> / 700 kg	2	0
École communale et société de chasse de Lurs	230 kg	6	13
Société de chasse communale de Bayons	7,5 m <sup>3</sup>	44	3
Sociétés de chasse de Bevons-Valbelle, Châteauneuf-Miravail, Curel, Noyers-sur-Jabron et Saint-Vincent-sur-Jabron	400 kg	30	2
Société de chasse de Bras-d'Asse	5 m <sup>3</sup>	18	0
Société de chasse de Brunet	8 m <sup>3</sup>	10	0
Société de chasse de Dabisse	62 m <sup>3</sup> / 6 000 kg	40	0
Société de chasse d'Estoublon	10 m <sup>3</sup>	7	0
Société de chasse de Rougon	700 kg	41	0
<b>TOTAL</b>	<b>92,6 m<sup>3</sup> / 8.030 kg</b>	<b>198</b>	<b>18</b>

Je tiens avant tout à remercier chaleureusement tous les organisateurs et participants à « J'aime la nature propre ».

Certaines sociétés ont fait participer d'autres acteurs du territoire. Ce fut notamment le cas de Lurs, qui a dédié l'opération aux élèves de l'école communale. 13 enfants, accompagnés de 6 adultes, ont permis de rendre les abords de leur école plus propres, et ont ainsi agi en faveur de l'environnement. Je remercie la société d'avoir fait partager cet événement aux plus jeunes.

Ces ramassages ont par la suite donné lieu à des moments de convivialité puisque plusieurs repas ont été organisés le midi du jour de l'opération.

### Exemple de la commune de Bayons

Je me suis rendu sur la commune de Bayons le samedi 17 mars 2024, où « J'aime la nature propre » était organisée par Mme Céline BRASSELET et M. Benoît BRUNEL, responsables de la société de chasse communale. C'était une belle matinée qui a vu se regrouper 47 personnes. Des habitants du village, des randonneurs du club de marche local et même Monsieur le Maire ! Seuls 6 chasseurs étaient présents, dont 4 étaient extérieurs à la commune. Je tiens à remercier chaleureusement chacun des participants pour leur mobilisation et j'espère que les chasseurs seront plus nombreux l'année prochaine pour se joindre à ces actions.

A la fin de cette matinée de nettoyage, plus de 7,5 m<sup>3</sup> de déchets en tous genres ont été retirés de la nature et





acheminés vers la déchèterie de Clamensane. Cela représente 6 picks-up et 2 grosses remorques. 4 carcasses de voiture ont également été récupérées ultérieurement.

A midi, tout le monde a pu se retrouver autour d'un apéritif, offert par la société de chasse communale de Bayons. Les pizzas, quiches et pissaladières ont été préparées par les jeunes boulangers du « Pain des Monges ». Merci à eux. L'association de chasseurs a également fait partager à chacun une fondue de chevreuil.

Cette organisation exemplaire témoigne d'un amour profond de la nature et de l'environnement local.

Nous comptons sur votre participation en 2025 pour être bien plus nombreux à nettoyer les milieux naturels de notre département. N'hésitez pas à parler de « J'aime la nature propre » autour de vous, que ce soit dans vos sociétés de chasse, vos associations sportives, ou tout simplement entre amis. Montrez que les chasseurs sont des acteurs passionnés pour la protection de l'environnement.

Nous ferons parvenir les bulletins d'inscription aux responsables d'associations dès que les dates de la prochaine édition seront connues.

Théo ALGHISI

## DU CÔTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BRUNET



Photo G. SUBES



Plomberie/Chauffage  
Silvy Florian

Tél. : 06.98.02.72.64 - [h2oplomberie@me.com](mailto:h2oplomberie@me.com)



Oraison/ tel: 0492786056 Gap/ tel: 0492510128 Lazer/ tel: 0492652170





## UN NOUVEAU MAGASIN POUR LES PASSIONNÉS DE CHASSE, ANIMAUX ET NATURE À DIGNE-LES-BAINS



C'est tout petit que Quentin a découvert la chasse, en compagnie de son oncle et de son grand-père.

Dès qu'il a eu l'âge, il a d'abord chassé accompagné.

Il a ensuite passé son permis de chasser, qu'il a obtenu avec succès.

Et depuis, la passion pour la chasse, pour les chiens courants et plus particulièrement pour le grand gibier ne le quitte plus.

L'évidence, pour lui, était de travailler dans l'univers de la chasse.

Son désir d'entreprendre le pousse aujourd'hui, à seulement 22 ans, à ouvrir un commerce en accord avec sa passion.

C'est donc le 2 juillet 2024 que Quentin COSMA ouvrira un magasin pour les passionnés de chasse, nature et animalerie, ainsi que des équipements de repérage

du chien et dressage avec SAV à Digne-les-Bains sous l'enseigne NATURE DOG.

Nous lui souhaitons un vif succès dans son aventure.

Serge MORELLO

## RENOUVELLEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE 2025-2029 : APPEL À CANDIDATURES

L'article R. 427-2 du code de l'environnement fixe pour les lieutenants de louveterie un mandat d'une durée maximum de cinq ans. Le mandat de l'ensemble des lieutenants de louveterie actuellement nommés s'arrête le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de leur renouvellement il est fait appel à candidature pour la fonction de lieutenant de louveterie sur l'ensemble des pays cynégétiques des Alpes de Haute-Provence (carte page suivante).

**Actuellement 31 postes de lieutenants de louveterie sont identifiés :**

- 3 postes par secteur sont à pourvoir sur les secteurs 1, 8 et 9,
- 2 postes par secteur sont à pourvoir sur les secteurs 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12 et 14,
- 1 poste par secteur est à pourvoir sur les secteurs 5, 11, 11bis, 13, 13bis et 15.

**Postes vacants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

- 2 postes à pourvoir sur le secteur 9,
- 1 poste à pourvoir sur le secteur 10,
- 1 poste à pourvoir sur le secteur 11,
- 1 poste à pourvoir sur le secteur 12.

**Pour les autres secteurs les lieutenants de louveterie en poste sont candidats à leur succession.**

De nouvelles candidatures sont toutefois recevables. Veuillez contacter la DDT pour plus de renseignements : 04.92.30.56.93.

Le mandat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

**Statut :** personne privée, collaborateur bénévole de l'administration, sous l'autorité du Préfet, sans défraiement hormis les frais de déplacement sur la mission loup.

**Missions du lieutenant de louveterie :**

- conseiller technique de l'Administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ;
- à la demande de l'Administration, il organise et conduit des actions de conciliation entre agriculteurs et chasseurs, des opérations de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (battue administrative, tir de jour et de nuit) ;

**Nature Dog 04**  
Animalerie Chiens et Chats  
Equipement Chasse et Montagne  
OUVERTURE EN JUILLET  
ZI Saint Christophe, 8 rue Nicéphore Niépce  
04000 Digne-les-Bains  
naturedog04@gmail.com  
04 92 84 01 36



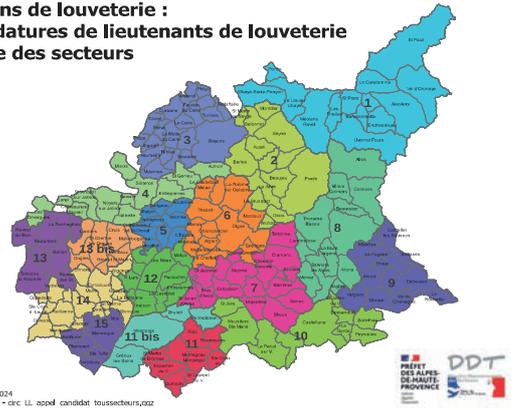


- il peut être sollicité par la Préfecture pour participer aux opérations prévues dans le protocole "loup" ;
- il a qualité à constater, dans les limites de sa circonscription, les infractions à la police de la chasse.

### Conditions exigées :

- 75 ans, limite d'âge de fin de mandat ;
- être de nationalité française et jouir de ses droits civiques ;
- résider dans le pays cynégétique candidaté ou dans un canton limitrophe ;
- détenir le permis de chasser depuis au moins cinq ans, l'année de la nomination ;
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction ;
- s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage ; l'adresse du chenil doit être indiquée
- s'engager à porter sa commission et son insigne pour justifier de sa qualité ainsi qu'une tenue correcte et compatible avec les actions sur le terrain.

### Circonscriptions de louveterie : appel à candidatures de lieutenants de louveterie sur l'ensemble des secteurs



Les candidatures doivent être adressées à la Direction Départementale des Territoires :  
(C.S. 10211 – Av. Demontzey – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX) avant le 30 juin 2024.

## FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Cette formation, instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020, consiste en une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents. La Fédération agit au service des chasseurs pour leur sécurité et celle des autres usagers de la nature.

**Public :** titulaires d'un permis de chasser depuis plus de 10 ans adhérents de la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence

**Programme :** identique pour toute la France et défini par la Fédération nationale des chasseurs avec l'avis de l'Office français de la biodiversité, cette remise à niveau obligatoire prend la forme d'apports théoriques et de mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels. Elle se compose de 4 modules et se déroule sur environ 3 h 30.

**Lieu :** Fédération des chasseurs des AHP – 2000 route de Digne – 04660 CHAMPTERCIER

### Dossier d'inscription :

- fiche de renseignement (à télécharger sur le site : [www.fdc04.com](http://www.fdc04.com))
- 1 enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat,
- date et heure de la séance souhaitée (cf. ci-dessous) :

DATES DES SEANCES	CHOIX
Le 15/11/2024 – de 08 h 30 à 12 h 00	
Le 15/11/2024 – de 13 h 30 à 17 h 00	
Le 22/11/2024 – de 08 h 30 à 12 h 00	
Le 22/11/2024 - de 13 h 30 à 12 h 00	

**Pour des formations  
décentralisées,  
veuillez vous rapprocher de votre  
président d'association.**

## BIODIVERSITÉ :

### ÉVOLUTION FAVORABLE DES OUVERTURES DE MILIEUX À LE BRUSQUET



Le dispositif d'écocontribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 € avec un complément de l'État de 10 € afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Dans ce cadre, des travaux ont été réalisés visant à restaurer les habitats de landes et de pelouses sèches sur le territoire de l'Association de chasse à Le Brusquet. L'objectif de cette action est la réouverture de surfaces embroussaillées envahies par les ligneux afin de favoriser les espèces et habitats. Ce projet, porté à l'échelle régionale par la Fédération





La Fédération départementale des chasseurs 04, les chasseurs locaux et les différents acteurs du territoire, évolue positivement, comme on peut l'observer sur les photos ci-après.

Le lieu de réalisation des travaux se situe sur la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) du massif de Blayeul ou les quatre termes, crêtes de Liman. Cette ZNIEFF est classée zone spéciale de conservation au titre de la directive habitats. De nombreuses espèces floristiques et faunistiques inféodées aux milieux ouverts jouent un rôle déterminant sur ce site. Ces espèces dont les habitats ouverts sont indispensables sont par exemple l'Aster inosyris ou la Roémérie hybride. À ce titre, et en vue de préserver ces espèces et les habitats communautaires (pelouses, landes, prairies) qui l'abritent, des mesures de maintien des milieux ouverts seront mises en place grâce à des conventions de pâturage pluriannuelles.

Les travaux ont eu pour vocation de recréer une mosaïque d'habitats imbriqués les uns dans les autres en faveur de la biodiversité. On parle ici de broyage de végétaux (strate arbustive principalement) avec la suppression de quelques ligneux ayant colonisé d'anciennes zones ouvertes.

On constate, quelques mois après l'ouverture de milieu, le retour d'une strate herbacée, première étape dans

le processus de favorisation des espèces et habitats justifiant la délimitation de cette ZNIEFF et le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Le résultat est l'augmentation de la surface des habitats de landes et prairies et la diminution de la surface colonisée par les ligneux de moins de 20 cm de diamètre.



Photos R. CLEMENT/FDCO4



## HOMMAGE À JULIEN MORELLO

Ancien président de la société de chasse de Bannon, Julien MORELLO s'est éteint le 14 mai 2024, à l'âge de 77 ans.



*« Tu as œuvré pour une de tes passions, la chasse, pendant une trentaine d'années, de 1985 à 2015.*

*Tu avais à cœur de défendre la chasse pour qu'elle reste accessible à tous les chasseurs.*

*Tous les chasseurs qui t'ont connu te rendent un grand hommage. »*

"La Chasse des Alpes de Haute Provence" présente ses sincères condoléances à son

épouse Marie Pierre, ses enfants et petits-enfants. Adieu Julien.

Sylvie BAYLE-VINATIER



**ARMURERIE  
DIGNOISE**

Laurent CLEMENT

Gérant

06 80 80 74 00

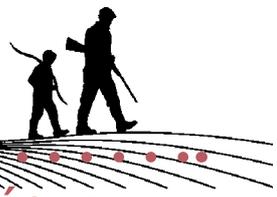
armurerie.dignoise@gmail.com

**ARMURERIE DIGNOISE**

1 Avenue Gutenberg ZI St Christophe

04000 Digne-les-Bains





## VISITE PRÉFECTORALE EN FORÊT DOMANIALE DE HAUTE-BLÉONE EQUILIBRE FORÊT-GIBIER



Photo Céline BERNARD/ONF

Le 23 avril 2024, les élus, le directeur et le technicien référent de la Fédération des chasseurs ont été invités par l'ONF à une journée d'échange autour de l'équilibre forêt-gibier sur la forêt domaniale de Haute-Bléone. Etaient également présents le sous-préfet de Barcelonnette, la Direction départementale des territoires, le CRPF (Centre régional de la propriété forestière), les représentants des communes forestières ainsi que les responsables des sociétés de chasse de la Javie et du Brusquet. Les visites ont concerné deux parcelles forestières et avaient pour but de sensibiliser l'ensemble des partenaires aux dégâts forestiers que peuvent commettre les ongulés, notamment sur des plantations ou sur de la régénération naturelle.

Ce fut également l'occasion de réfléchir sur les stratégies futures en terme de plan de chasse, de périodes d'ouverture, d'harmonisation des conditions de chasse entre forêts domaniales et territoires communaux et privés, de gestion forestière et pastorale. La mise en place d'indicateurs pertinents permettant de constater l'évolution des populations d'ongulés sauvages est un préalable indispensable afin de

partager un constat commun. Ils permettent aussi, si besoin, de tendre vers une restauration de l'équilibre entre capacité d'accueil des milieux et niveau de dégâts acceptable, tout en conservant une grande faune riche et diversifiée sur l'ensemble des massifs du département.

Les enjeux actuels sont importants avec un contexte climatique qui évolue rapidement, une politique forestière nationale ambitieuse, des objectifs économiques de production de bois parfois revus à la baisse du fait des dégâts, et la nécessité de maintien d'un couvert forestier permettant de lutter contre l'érosion des sols. C'est cet objectif qui a d'ailleurs conduit à de vastes programmes de plantations à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle sur la plupart des forêts doma-



Photo Céline BERNARD/ONF

niales de montagne de notre département (service Restauration des terrains de montagne de l'ONF).

La notion d'équilibre forêt-gibier devient de plus en plus présente dans les discussions concernant les attributions des plans de chasse, notamment pour les espèces cerf élaphe et chevreuil. La Fédération des chasseurs se doit de rester vigilante sur le niveau d'acceptabilité des dégâts dans un contexte général, en France, d'augmentation importante des prélèvements de grand gibier, à relativiser cependant dans le département depuis le retour du loup, notamment pour le chevreuil.

Le plan de chasse chevreuil dans le département est relativement stable depuis 10 ans, tout comme les observations en comptages nocturnes, tandis que pour le cerf élaphe, on constate une augmentation des populations et la colonisation de nouveaux territoires chaque année, avec pour cette espèce un plan de chasse qui a doublé sur la dernière décennie et certains massifs sur lesquels les niveaux de populations sont élevés.

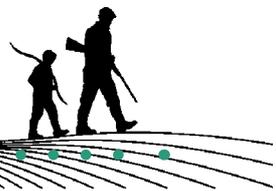


Photo R. CONSTANS

La Fédération des chasseurs tient à remercier l'ONF et l'ensemble des organismes présents lors de cette journée, qui permet d'avancer ensemble sur une problématique pour laquelle les objectifs de gestion sont parfois difficiles à concilier entre tous les acteurs.

Cyril GENIN





## DU CÔTÉ DES PIÈGEURS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*L'assemblée générale des piégeurs agréés s'est déroulée au restaurant du Lac, à Digne les bains, en présence de très nombreux piégeurs du département. Le doyen de l'association, Alexandre CONTE, 90 ans, était présent.*

En ouvrant la séance de travail, le président, Lucien BONNET, remerciait les piégeurs pour leur présence. Conformément aux statuts de l'association, tous les membres avaient été invités par courrier postal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président demandait d'observer une minute de silence pour trois piégeurs qui nous ont quittés: Jacques BLACHE, de Lambuisse, Michel PERDU, de Beauvezer, André IZARD, de Digne les bains. La Fédération était représentée par Frédéric MOLINARI, la Chambre d'agriculture par Gérard BRUN. Christian GIRARD, piégeur agréé, adhérent à l'association depuis plusieurs années, actuellement député, était présent. Etaient absents et excusés les louvetiers et l'OFB.

Le président donnait ensuite la composition du conseil d'administration. Après avoir rappelé la finalité de l'association, créée en 2001, il soulignait l'importance du partenariat avec la Fédération des chasseurs, la DDT, la Chambre d'agriculture, les louvetiers et l'OFB.

Principaux points abordés :

- La Fédération des chasseurs a apporté son aide pour l'achat de pièges-cages, ristournés à 50 %, par les sociétés de chasse (NDLR : 45 pièges-cages ont été acquises à ce jour). Il sera demandé à ces dernières un bilan de piégeage ainsi que l'exige la législation nationale.

- Un courrier a été adressé, accompagné d'une fiche dommages, par la Chambre d'agriculture, à tous les arboriculteurs pour déclarer les dommages. Actuellement trop peu de professionnels remplissent les déclarations de dommages auprès de la Fédération des chasseurs ou de l'Association des piégeurs. Le président a bien insisté sur l'importance du retour des fiches : "Sans ces retours, le risque est grand de voir ces corvidés disparaître de la liste des ESOD, ce qui ne permettra plus de réguler, c'est à dire de piéger".

- Un diaporama a montré sur la carte l'importance des vergers dans le département : 1.854 hectares de pommiers.

- La technicienne arboricole de la Chambre d'Agriculture indique que les dégâts occasionnés par pies, geais, corneilles sont constants dans le département et s'élèvent à 1 % de la récolte pour les goldens et à 5 % pour les pommes bicolores. Il est donc facile pour les arboriculteurs de remplir la fiche dégâts.

- Le bilan de piégeage sur 8 années, présenté sur écran, laisse apparaître une relative stabilité des prises et la moyenne des prises de ces dernières années correspond aux prises réalisées la saison dernière. Cette stabilité prouve bien qu'il s'agit de régulation et non de destruction.

- Les comptages nocturnes dans 12 pays cynégétiques du département, transformés en IKA, indiquent une surpopulation de renards : moyenne départementale de 6,5 renards observés sur 10 km alors que la moyenne nationale est de 4 renards. La régulation est donc nécessaire.

L'association est intervenue aux 6 réunions de pré-congrès. Les responsables de secteur, après explications, ont distribués aux présents les fiches dégâts (300 fiches)

L'association a assuré la formation des nouveaux piégeurs : 18 participants les 22 et 23 juin 2023.

L'association a participé à la fête organisée pour les 100 ans de la société de chasse de Dabisse.

Les trésoriers, Roger BARBE et Romain PHILIP, ont donné lecture du bilan financier. Les finances sont saines, le budget est en équilibre.

Le secrétaire, Christian SEUSSE, a rappelé la législation en vigueur et indiqué que les imprimés nécessaires seront à la disposition des piégeurs à la fin de la réunion.

Les représentants des autorités ont remercié l'association pour son invitation et ont affirmé leur soutien.

Le conseil d'administration a attribué une médaille d'argent à deux piégeurs méritants pour leurs actions sur le terrain et leur fidélité à l'association : Gérard AUTRIC, de Champ-tercier et Michel SUBE, de Dabisse.

C'est autour du verre de l'amitié, suivi d'un excellent repas servi au " Restaurant du Lac" (Digne-les-bains) que s'est clôturée l'Assemblée Générale des Piégeurs Agréés des Alpes de Haute-Provence.

Pour l'association,  
le président Lucien BONNET.



Photo M. GAUTHIER



Photo M. GAUTHIER





## JOURNÉE NATIONALE DE FAUCONNERIE À VALENSOLE

Depuis plus de dix ans sont organisés des compétitions de fauconnerie dans toute l'Europe, principalement en Espagne. Pour la première fois en France la Fédération Française de Fauconnerie a rassemblé des pratiquants de la chasse en bas vol, accompagnés de leurs oiseaux : autour des palombes et buse de Harris, pour concourir.

Ces premières rencontres ont eu lieu au mois de février sur le magnifique plateau recouvert de champs de lavande de Valensole, dans les Alpes de Haute-Provence. Outre la compétition, elles permettaient au nombreux public de venir voir nos rapaces chasser du gibier.



Photo M. DOLORIAN

Les épreuves, centrées principalement sur le bas vol, ont été enchéries, pour les visiteurs, de démonstration de haut vol (avec des faucons) avec des piqués vertigineux. Lors des prochaines Journées Nationales de Fauconnerie (JNF) feront partie des épreuves le haut vol.

Ce concours aussi dénommée Sky trial est basé sur des exercices d'entraînement que nous faisons avec nos oiseaux avant la saison de chasse et à la fin de la mue afin de fortifier leur musculature et leur



Photo M. DOLORIAN

cardio-vascularisation.

Deux juges, selon des critères de vol, notent la performance de la qualité de vol du rapace dont les principaux critères sont la distance, le vol battu et la prise du gibier marqué, soit perdrix soit faisan, choisi par les compétiteurs d'autour ou de buse.

Des vols exceptionnels mesurés, de plus de 500 mètres, ont été réalisés avec une prise du gibier avec les deux espèces d'oiseaux de proie cités plus haut. Ce moment de camaraderie permet de partager l'expérience de chacun après chaque vol de leur compagnon de chasse.

François CURIAL précise : « il s'agit d'exercices que pratiquent tous les fauconniers pour mettre en condition physique leur oiseau qui fait partie de la pratique de la chasse au vol et donc de la fauconnerie. Ils sont le facteur indispensable au bien-être de leur instinct de prédateur et à l'équilibre psychologique des rapaces vivant dans nos foyers ».

Une ambiance très chaleureuse et conviviale pour la remise des prix, avec le soutien de la Fédération des chasseurs du O4, la Direction Départementale des Territoires et des acteurs locaux, ont permis aux premiers de remporter un séjour en Espagne et un Traineau d'entraînement Maxfly.

François CURIAL

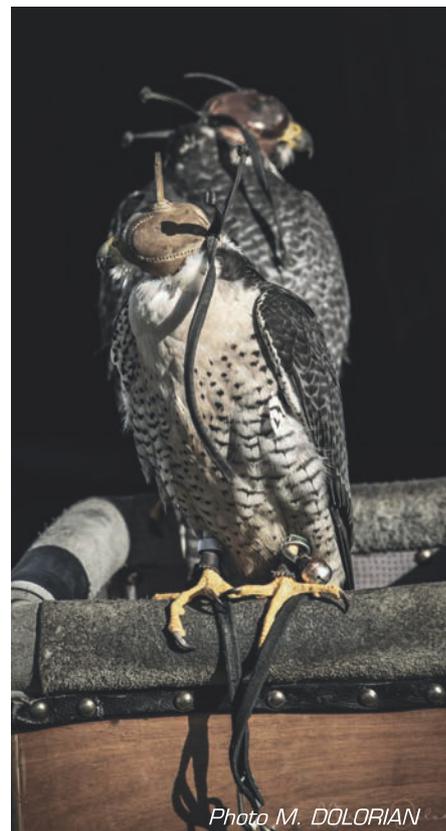
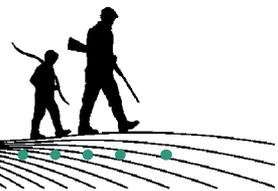


Photo M. DOLORIAN





## LES CHASSERESSES DU SUD



Créée le 28 octobre 2021, l'association "**Les chasseresses du Sud**" a pour but de regrouper les femmes qui aiment la chasse, la pratiquent ou la soutiennent, avec un leitmotiv commun : **le partage d'une Passion avec nos familles, nos amis et nos chiens.**

Venant de tous âges et de tous horizons, certaines, issues des départements voisins voire plus éloignés de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, viennent renforcer nos rangs, par soutien et amitié, provoquant ainsi **des passerelles d'échanges** avec pour **objectif de faire découvrir aux adhérentes différents modes de chasse populaires, familiale, différents biotopes propres à chaque région.**

La dynamique de ces échanges intra et inter associatifs est un facteur indispensable à la valorisation de notre passion, une force vive aux côtés de nos amis chasseurs pour défendre la ruralité.

Aujourd'hui, toutes les associations de chasse au féminin sont des maillons incontournables de transmission de cet art de vivre à nos plus jeunes.

Pour nous soutenir, nous rejoindre ou continuer l'aventure, toujours sous l'œil bienveillant de notre "petite chasseresse rose", il suffit de remplir ou recopier **le bulletin d'adhésion** et le renvoyer, accompagné **d'un chèque de 20 €, à l'ordre de "Les Chasseresses du Sud"** à l'adresse du siège social :

**Josyane BERLIOCCI - 312 chemin de la Mègre - 13105 MIMET**

06 26 82 08 27 / josyane.berliocchi@gmail.com

L'adhésion est gratuite pour les Jeunes Permis 2024

### Bulletin d'adhésion

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Email : .....

Chasse pratiquée et ou autre chasse que vous aimeriez découvrir: .....

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image :

autorise

n'autorise pas

*l'association à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.*

Signature :

Depuis 24 ans, Auto Évasion, situé à Digne-les-Bains (04), c'est :

- La vente des véhicules neufs et d'occasions toutes marques
- Un atelier mécanique spécialiste pick-up, un atelier carrosserie pour tout types de véhicules : utilitaires, berlines, citadines et spécialisé 4x4
- La vente de pièces détachées d'origine constructeur ou équivalentes, au choix.
- La vente et la pose de pneumatiques

Distributeur de véhicules Neufs et d'Occasions Toutes Marques  
Un choix permanent de plus de 2500 véhicules

**UN GARAGE, UNE ÉQUIPE, DES SERVICES**

**Armurerie RUYNAT**  
06 40 71 34 63

[www.armurerie-ruynat.com](http://www.armurerie-ruynat.com)

Vente d'articles de chasse, tir et défense

Large choix de carabines, fusils, munitions et optiques.

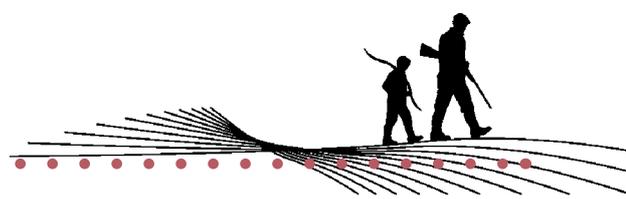
Vente vêtements, accessoires pour chiens, jumelles, couteaux...

N'hésitez pas à venir visiter ma boutique à 10 minutes de Sisteron ainsi que ma boutique en ligne.

Armurerie RUYNAT - Chemin de l'écluse - 04200 Thèze  
06 40 71 34 63 [www.armurerie-ruynat.com](http://www.armurerie-ruynat.com)

N° Siret : 94970919000019 - Code NAF / APE : 2540Z - N° TVA intracommunautaire : FR25949709190





## POINTER CLUB : PROGRAMME 2024



**TAN (test d'aptitudes naturelles à Valensole le samedi 27 juillet 2024**

**Trophée des lavandes à Valensole le dimanche 28 juillet 2024**

**RDV : 7H00 LES SENS DE PROVENCE à VALENSOLE 04200**

**Renseignements-Réservations : Jean-Pierre MICHEL - 06.13.33.35.76 - jpb96@free.fr**

## CONCOURS TIR À LA CIBLE

au fusil de chasse cal. 12 (nombreux prix)  
ouvert à tous + catégories femmes/enfants

## MONTFORT

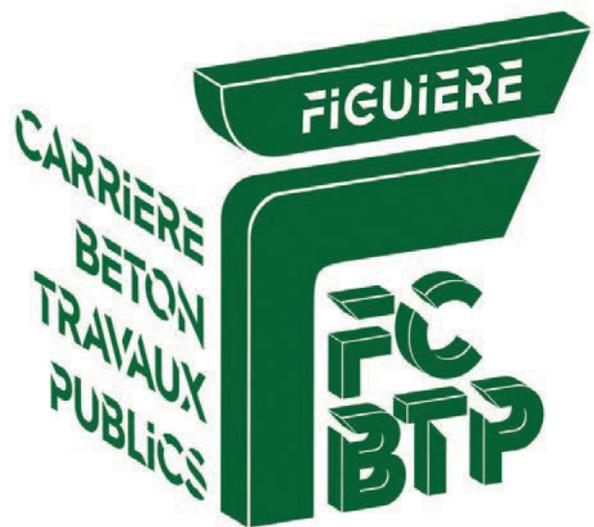


**Tir sur cibles mouvantes  
Tir longue distance  
(100/200/300 m)**

**ANIMATIONS**

**Dimanche 28 juillet 2024  
de 9h à 19h**

Buvette + à midi: le traditionnel menu! 15€)  
MERCI DE S'INSCRIRE POUR LE REPAS: 06 09 10 05 21



Tél. : 04.92.37.20.86

accueil@fcbtp.fr

**TRAVAUX FORESTIERS AGRICOLES**





## CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON : FINALE RÉGIONALE DES TAN À ST MARTIN DE BRÔMES



La finale régionale des TAN de la région 7 aura lieu cette année dans notre département.

Elle se déroulera le 7 septembre à St Martin de Brômes et rassemblera les épagneuls bretons qui ont réussi leur TAN pour les départements suivants : 2A, 2B, 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83 et 84.

Un challenge du CEB sera mis en jeu.



**Ets HERBIN**  
DÉPÔT À CARCÈS  
FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES  
EFFAROUCHEUR ULTRASON

71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE  
Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83  
[www.clotures-herbin.fr](http://www.clotures-herbin.fr)  
[www.clotures-electriques.com](http://www.clotures-electriques.com)

**ALBERT AUTO**  
DIGNE LES BAINS  
04.92.36.39.54

VENTES VO/VN      MÉCANIQUE/CARROSSERIE

**LB DÉBROUSSAILLAGE**  
Entretien broyage divers  
Mise en conformité incendie  
Réouverture de milieu

0689260422  
Lb.Debroussaillage@gmail.com  
Devis gratuit





## SÉCURITÉ : QUELQUES RAPPELS

**La chasse collective** est définie par le schéma départemental de gestion cynégétique départemental comme un mode de chasse, de deux à trois chasseurs maximum, au cours de laquelle un ou plusieurs rabatteur(s) tente(nt) de diriger le gibier vers un ou des chasseur(s) posté(s).

**Chasse en battue** : le schéma départemental de gestion cynégétique départemental stipule que toute chasse de grand gibier regroupant quatre chasseurs et plus est réputée être une battue. **La battue rend obligatoire le carnet de battue.**

**Le carnet de battue** est délivré par la FDC aux titulaires ou détenteurs du droit de chasse. Le responsable de chaque battue doit être en mesure de présenter le carnet aux autorités de police compétentes. Sur chaque carnet sont consignés, avant chaque battue, la date, le lieu et le nom des participants ainsi qu'après qu'elle a eu lieu, son résultat. Ce carnet devra être retourné obligatoirement à la Fédération des chasseurs en fin de saison.



**Pour la chasse collective et la chasse en battue, la pose de panneaux de signalisation temporaire sur ou à proximité immédiate des voies affectées à la circulation publique est obligatoire.**

**Pour les espèces sanglier, cerf, chevreuil, et daim** le port d'un **gilet fluorescent (avec ou sans manches)** est obligatoire pour tous les chasseurs, y compris les traqueurs, et les accompagnateurs quel que soit le mode de chasse.

**Pour les espèces chamois et mouflon,** le port d'un effet fluorescent (gilet, t-shirt, veste, cape ou casquette) est recommandé.

**Pour le petit gibier sédentaire et les migrateurs, le port d'un vêtement fluorescent** (gilet, t-shirt, veste, cape ou casquette) est **obligatoire lors des déplacements.** Pas d'obligation au poste fixe pour l'affût.

Pour l'ensemble des mesures de sécurité, il convient de se référer au schéma départemental de gestion cynégétique 2020-2026 modifié :

<https://www.fdc04.com/schema-dgc.html>

# DU CÔTÉ DE LA FAUNE ET DES CHIENS

## COUP DE CHALEUR CHEZ LE CHIEN

Etat d'hyperthermie extrême survenant quand l'organisme est soumis à un environnement très chaud et/ou humide, le coup de chaleur peut être fatal à votre animal.

**Ne laissez jamais votre animal enfermé dans une voiture l'été (même quelques minutes avec les fenêtres ouvertes suffisent).**

### Signes d'alerte :

- Halètement rapide et bruyant
- Apathie
- Salivation
- Diarrhée, vomissements
- Muqueuses congestionnées et sèches
- Convulsions
- Au stade final un arrêt cardio-respiratoire conduit au décès de l'animal.

### Animaux à risque :

- Races Brachycéphales (Bouledogue, Carlin, Boxer, Shitzu...)
- Animaux âgés
- Animaux souffrant d'une pathologie respiratoire ou cardiaque
- Chiots
- Embonpoint/obésité

### Gestes qui sauvent :

- Placer l'animal dans une zone ombragée et ventilée
- Donnez-lui un bain avec de l'eau tempérée (pas glacée)
- Recouvrir son corps avec une serviette humide.
- Maintenir ces gestes jusqu'à obtenir une température de 39°C puis retirer la serviette.
- Conduisez l'animal d'urgence chez votre vétérinaire.

### Prévenir le coup de chaleur :

- Eviter exposition ou confinement dans un environnement mal ventilé.
- Maintenir un courant d'air dans les pièces.
- Environnement ombragé.
- Eau fraîche à disposition.
- Eviter l'exercice par temps chaud et humide,
- Balades aux heures les plus fraîches.
- Pour les animaux à risque : les sortir le moins possible, éviter tout effort ou excitation.



Photo : FLORES





## PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER – SAISON 2023-2024



### Chevreuil

- > Attributions : 3.978 (en 2022-2023 : 3.977)
- > Ptélèvements : 2.948 (en 2022-2023 : 3.020)
- > Taux de réalisation : 74% (en 2022-2023 : 76%)

#### Répartition par unité de gestion :

Unités de gestion	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation
N° 201 : vallée de l'Ubaye	284	245	86%
N° 202 : vallées de Haute Issole et Haut Verdon	72	53	74%
N° 203 : vallée du Coulomp	135	100	74%
N° 204 : Gorges du Verdon	23	16	70%
N° 205 : vallées du Verdon et des trois Asses	67	43	64%
N° 206 : vallées de la Blanche et Haute Bléone	45	39	87%
N° 207 : vallées du haut Sasse et haute Durance	14	7	50%
N° 208 : haut Vanson, bas Sasse et Durance	6	4	67%
N° 209 : vallées des Duyes et Bléone	3	1	33%
N° 210 : vallée de l'Asse	14	9	64%
N° 211 : vallées du Colostre et Verdon	52	43	83%
N° 212 : vallées du Largue et Durance	207	171	83%
N° 213 : vallées du Lauzon, Largue et Coulon	104	66	63%
N° 214 : vallée du Jabron	25	19	76%
N° 215 : vallées du bas Verdon, Bas Lauzon et Durance	1051	816	78%



### Cerfs

- > Attributions : 1.051 (en 2022-2023 : 1.025)
- > Prélèvements : 816 (en 2022-2023 : 769)
- > Taux de réalisation : 78% (en 2022-2023 : 75%)

#### Répartition par unité de gestion :

Unités de gestion	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation
N° 201 : vallée de l'Ubaye	304	247	81%
N° 202 : vallées de Haute Issole et Haut Verdon	127	96	76%
N° 203 : vallée du Coulomp	248	176	71%
N° 204 : Gorges du Verdon	238	161	68%
N° 205 : vallées du Verdon et des trois Asses	231	174	75%
N° 206 : vallées de la Blanche et Haute Bléone	315	234	74%
N° 207 : vallées du haut Sasse et haute Durance	298	199	67%
N° 208 : haut Vanson, bas Sasse et Durance	280	213	76%
N° 210 : vallée de l'Asse	378	273	72%
N° 211 : vallées du Colostre et Verdon	275	218	79%
N° 212 : vallées du Largue et Durance	396	242	61%
N° 213 : vallées du Lauzon, Largue et Coulon	215	176	82%
N° 214 : vallée du Jabron	329	275	84%
N° 215 : vallées du bas Verdon, Bas Lauzon et Durance	136	84	62%





## Chamois

- => Attributions : 1.802  
(en 2022-2023 : 1.766)
- => Prélèvements : 1.355  
(en 2022-2023 : 1.291)
- => Taux de réalisation : 75%  
(en 2022-2023 : 73 %)



## Répartition par unité de gestion : chamois

Unités de gestion	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation
1 : Chambeyron	63	45	71%
2 : Grand Bérard	66	48	73%
3 : Louis XVI	31	29	94%
4 : Siguret	73	61	84%
5 : Chapeau de gendarme	72	63	88%
6 : Séolane	140	125	89%
7 : L'Estrop	82	67	82%
8 : Pelat	76	67	88%
9 : Le grand Coyer	77	65	84%
10 : Mourre de Simanice	87	75	86%
11 : barre des Dourbes	45	31	69%
12 : Lure	81	46	57%
13 : le Vanson	63	46	73%
14 : Lachanau	62	37	60%
15 : Bramafan	51	36	71%
16 : Blayeul	69	41	59%
17 : clos de Cime	7	4	57%
18 : la Palud	68	49	72%
19 : l'Aup	25	22	88%
20 : Gorges du Verdon	81	59	73%
21 : le Teillon	64	52	81%
22 : Chamatte	51	37	73%
23 : Chabran - Gourdan	17	10	59%
24 : le Ruch	83	50	60%
25 : le Poil	79	57	72%
26 : l'Allier	66	54	82%
27 : Cordeuil	35	30	86%
28 : Gache - Jouere	41	18	44%
29 : la Gomberge - Sommet du Ruth	43	30	70%
30 : vallée de l'Asse	2	0	0%
31 : basses gorges du Verdon	2	1	50%

## Mouflons



- => Attributions : 97  
(en 2022-2023 : 100)
- => Prélèvements : 61  
(en 2022-2023 : 63)
- => Taux de réalisation : 63%  
(en 2022-2023 : 63%)

### Répartition par unité de gestion

Unités de gestion	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation
101 : Fumet	22	18	82%
102 : Le Lauzanier	2	1	50%
103 : Bouchier	0	0	0%
104 : Le Caduc	12	7	58%
105 : L'Estrop	12	11	92%
106 : barre des Dourbes	12	7	58%
107 : Le Vanson	2	1	50%
108 : Les Monges	34	16	47%
110 : Picogu	1	0	0%

## SANGLIERS - SAISON 2023-2024

Au cours de la saison 2023-2024, 7.823 sangliers ont été prélevés contre 7.136 la saison précédente. 659 carnets de battues ont été distribués dont 623 retournés à la Fédération des chasseurs (95 %).

Par unité de gestion	Sangliers prélevés en battue	Nombre de battues
N° 201 : vallée de l'Ubaye	46	298
N° 202 : vallées de Haute Issole et Haut Verdon	75	143
N° 203 : vallée du Coulomp	428	756
N° 204 : Gorges du Verdon	240	630
N° 205 : vallées du Verdon et des trois Asses	385	744
N° 206 : vallées de la Blanche et Haute Bléone	156	561
N° 207 : vallées du haut Sasse et haute Durance	262	529
N° 208 : haut Vanson, bas Sasse et Durance	678	704
N° 209 : vallées des Duyes et Bléone	839	999
N° 210 : vallée de l'Asse	990	1.070
N° 211 : vallées du Colostre et Verdon	842	910
N° 212 : vallées du Largue et Durance	1.026	110
N° 213 : vallées du Lauzon, Largue et Coulon	826	1.018
N° 214 : vallée du Jabron	496	465
N° 215 : vallées du bas Verdon, Bas Lauzon et Durance	534	759
<b>TOTAL 2023-2024</b>	<b>7.823</b>	<b>10.800</b>
En 2022-2023	7.136	10.050

Chiffres arrêtés au 02/05/2024



# DU CÔTÉ DE LA FAUNE ET DES CHIENS



## BILAN DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA SAISON 2023/2024

Nombre de synthèses "Sociétés de chasse" rendus : 205, représentant : 5.772 fiches chasseurs, dont : 1.664 de petit gibier estimés

Nombre de tableaux individuels rendus sans prélèvement : 1.197

ESPECES	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Non renseigné	Total 2023-2024	2022-2023 CPU	2021-2022 CPU
	NOMBRE												
<b>PETIT GIBIER DE PLAINE</b>													
Faisan				470	572	533	378	59		986	<b>2 998</b>	2 132	2 183
Lapin de garenne				155	166	134	75	20		161	<b>711</b>	751	710
Lièvre commun				214	489	485	356	100		617	<b>2 261</b>	1 656	1 682
Perdrix grise				94	62	53	8			40	<b>257</b>	67	151
Perdrix rouge				216	264	187	35			718	<b>1 420</b>	683	941
Autres (préciser) :											<b>0</b>		
Autres (préciser) :											<b>0</b>		
Autres (préciser) :											<b>0</b>		
<b>OISEAU DE PASSAGE</b>													
Alouette des champs				1	58	112	42	0	96		<b>309</b>	9	173
Caille des blés		218	363	132	30	8	0	0	317		<b>1 068</b>	302	786
Etourneau sansonnet			35	84	78	71	21	169			<b>458</b>	57	79
Grive draine			235	379	550	520	323	112	773		<b>2 892</b>	1 104	1 166
Grive litome			42	279	912	1 163	1 066	444	2 139		<b>6 045</b>	1 916	1 153
Grive mauvis			22	496	1 082	809	620	282	1 498		<b>4 809</b>	2 624	2 118
Grive musicienne			111	1 917	1 025	458	333	221	2 079		<b>6 144</b>	4 986	6 013
Merle noir			90	507	409	282	165	71	938		<b>2 462</b>	1 297	1 699
Pigeon biset			19	26	7	16	10	0	4		<b>82</b>	24	99
Pigeon colombin			24	7	13	0	0	0	4		<b>48</b>	5	3
Pigeon ramier			529	1 115	584	249	176	107	1 639		<b>4 399</b>	2 690	2 731
Tourterelle turque			66	51	48	10	1	0	178		<b>354</b>	212	192
Autres (préciser) :											<b>0</b>		
Autres (préciser) :											<b>0</b>		
<b>GIBIER D'EAU</b>													
Canard colvert			62	48	42	56	28		305		<b>541</b>	158	96
Sarcelle d'hiver			0	3	8	10	4		42		<b>67</b>	15	3
Vanneau huppé									17		<b>17</b>	0	2
Bécasseau maubèche											<b>0</b>	1	3
Bécassine des marais			0	3	5	0	0				<b>8</b>	14	7
Bécassine sourde			0	0	6	3	0				<b>9</b>	9	2
Autres (préciser) :											<b>0</b>		
Autres (préciser) :											<b>0</b>		
<b>PRÉDATEUR - DÉPRÉDATEUR PRÉDATEUR - DÉPRÉDATEUR</b>													
Belette			1	0	0	1	0				<b>2</b>	0	2
Blaireau			0	7	1	0	2		5		<b>15</b>	1	2
Corbeau freux			9	4	10	2	0		160		<b>185</b>	95	92
Cornelle noire			31	39	31	13	23		78		<b>215</b>	23	117
Fouine			3	5	1	1	3		7		<b>20</b>	4	1
Geai des chênes			97	141	134	87	54		528		<b>1 041</b>	195	274
Hermine											<b>0</b>	0	0
Martre			1	1							<b>2</b>	2	1
Pie Bavarde			135	124	105	71	35		294		<b>764</b>	155	153
Ragondin			8	1	3	1			31		<b>44</b>	10	3
Renard	4	13	17	92	130	123	105	42	11	262	<b>799</b>	225	208
<b>GRAND GIBIER</b>													
Sanalier (hors carnet de battue)			5	36	71	68	75	49	4	155	<b>463</b>	?	?
<b>PETIT GIBIER DE MONTAGNE (issu de l'analyse des carnets)</b>													
Tétras lyre											<b>14</b>	12	19
Perdrix Bartavelle											<b>12</b>	14	15
Marmotte											<b>25</b>	13	16
Lièvre variable											<b>25</b>	22	22





## GRIPPE AVIAIRE : NIVEAU DE RISQUE NÉGLIGEABLE

L'évolution favorable de la situation sanitaire a permis d'abaisser le niveau de risque à "négligeable" sur tout le territoire national depuis le 3 mai 2024.

Précédemment, le niveau de risque était qualifié de "modéré" depuis le 18 mars 2024.

### OISEAUX BAGUÉS



#### Le réseau bécasse

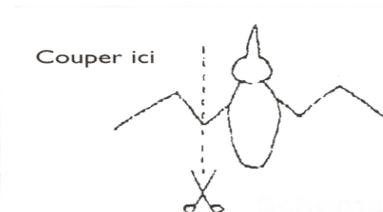
400 bagueurs composent le réseau qui suit les populations de bécasse des bois.

### Vous trouvez un oiseau bagué : que faire ?

**Si vous trouvez ou prélevez à la chasse un oiseau bagué, merci de le signaler** à la Fédération des chasseurs (04.92.31.02.43 ou [fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com)), au technicien fédéral (06.81.94.19.16) ou à l'agent de l'OFB (06.71.53.90.81). Veuillez préciser l'espèce présumée, le libellé de la bague (lettre, chiffres, centre émetteur), la date et lieu de la découverte (commune, lieu-dit), les conditions du prélèvement et vos coordonnées (nom, adresse, n° de téléphone et/ou courriel) et/ou adressez la bague ouverte et aplatie, scotchée sur la fiche de renseignements ci-contre (ou une copie) dûment complétée à :

**FDC 04 – 2000 route de Digne - CS 99027 – 04995 Champtercier.**

**S'il s'agit d'une bécasse :** veuillez indiquer son poids et si possible, coupez une aile et faites-la sécher ouverte en formant un angle de 130° puis envoyez la bague, ouverte, aplatie et scotchée sur la fiche ci-dessous (ou une copie) complétée, et l'aile éventuelle à l'adresse indiquée ci-dessus.



#### Fiche de reprise d'oiseau bagué

Libellé complet de la bague (lettre et chiffres) : .....

Coller ici la bague aplatie :

Date de découverte : ..... Heure : .....

Lieu exact (en cas de lieu-dit, indiquer la commune) : .....

Département : .....

Espèce présumée : .....

Conditions et circonstances de découverte de l'oiseau (si trouvé mort préciser si le cadavre est frais ou ancien) :  
.....  
.....

Votre nom, prénom et email (ou adresse postale) pour le retour d'information : .....

Observations complémentaires : .....

Pour les bécasses uniquement : Poids : ..... Aile coupée : oui  non





## Résultats de retours de bagues sur bécasses des bois baguées reprises dans le département Saison 2023-2024

Date et lieu de baguage	Date-lieu de reprise	Délai du port de bague
08/01/2023 à Roumoules	20/11/2023 à Riez	315 jours
13/03/2023 à Bazakerettye (Hongrie)	02/12/2023 à Le Brusquet	264 jours
05/12/2023 à Valensole	18/12/2023 à Valensole	12 jours
09/01/2022 à Roumoules	24/12/2023 à Puimoisson	713 jours
05/12/2023 à Valensole	14/01/2024 à Valensole	39 jours
22/11/2022 à Valensole	03/02/2024 à Valensole	437 jours

## L'APRÈS-CHASSE GOURMAND



### FILET DE BICHE EN CROÛTE

#### LA RECETTE

- Saisir rapidement le filet dans la graisse de canard, sur toutes ses faces, saler et poivrer. Le filet doit être caramélisé. Réserver et laisser refroidir.
- Hacher les champignons et l'échalote en duxelle, saler et poivrer légèrement, les faire réduire dans une poêle, avec un filet d'huile d'olive, jusqu'à disparition de l'eau de végétation.
- Réserver et laisser refroidir.
- Déposer le filet refroidi sur un carré de pâte. Répartir la duxelle sur le filet.
- Couvrir le filet à l'aide de l'autre carré de pâte.
- Dorer avec le jaune d'œuf, au pinceau, les bords des carrés de pâte.
- Envelopper le filet avec les deux carrés de pâte, souder les bords et fermer hermétiquement l'ensemble. Ne pas oublier de pratiquer deux petits trous (cheminées) sur le dessus afin de laisser échapper la vapeur.
- Enfourner pour 50 minutes à 200° sur une plaque de cuisson.
- Préparer une sauce bordelaise, y incorporer le foie gras découpé en petits dés, mixer le tout et servir bien chaud avec le filet en croûte sur une assiette chaude. Une purée de céleris-boules pourra être servie en accompagnement.

#### INGRÉDIENTS

- un filet de biche
- deux carrés de pâte feuilletée (les carrés de pâtes doivent pouvoir envelopper entièrement le filet)
- graisse de canard
- huile d'olive
- fleur de sel de Camargue et poivre du moulin
- 100 g de foie gras de canard mi-cuit
- 200 g de champignons de Paris
- une échalote,
- un jaune d'œuf

#### ACCOMPAGNEMENT

Vin conseillé : Un vin rouge des Graves de 5 ans d'âge.

Excellent appétit  
Robert BONNEFOI



